SOCIETE AFRICAINE DE REPRESENTATIONS INDUSTRIELLES
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de F.CFA 1 355 480 000
Siège Social : 117, Boulevard de Marseille ABIDJAN
République de Côte d'Ivoire
01 B.P. 1327 - Abidjan 01

Immatriculée au RCCM ABIDJAN
Sous le numéro CI-ABJ-2000-B-471

L'avis de convocation ci-dessous, tient lieu de convocation. Il n'y aura donc pas de convocation nominative.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SARI sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires qui se tiendra **le vendredi 15 mai 2009 à 15heures,, au siège social de la société sis à ABIDJAN, 117 boulevard de Marseille,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux.
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2008 et quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Agrément pour les conventions conclues en 2008.
- Agrément du projet d'achat d'une partie du fonds de commerce de la société CFAO MOTORS COTE D'IVOIRE et pouvoirs au Directeur Général pour la négociation et l'achat dudit fonds de commerce.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme et approbation desdites conventions.
- Questions diverses et pouvoirs pour formalités.

Tout Actionnaire qui ne pourrait pas assister à l'Assemblée Générale a la possibilité de se faire représenter par un mandataire de son choix.

Tous les documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, 15 jours avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration